



Numéro 156 — le numéro : 2 F — OCTOBRE 1980 —

I.S.S.N. 0397-1511

LE JOURNAL DU

MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61.06

Inscrit à la Commission paritaire
sous le numéro 511073

C.C.P. : LILLE 3.773.92
Gérant : Jean PRUVOST

LUTTER CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DE LA S.S.M. auquel le Gouvernement veut donner le nom de Restructuration

Après l'organisation de la récession des mines, on veut s'attaquer maintenant et en prolongement au démantèlement de la Sécurité Sociale Minière.

C'est extrêmement grave, car après que la condition des mineurs se soit largement détériorée, que le mineur n'est plus le premier ouvrier de France, c'est un nouvel aspect des garanties sociales du mineur qui est remis en cause.

ENTREVUE DU 10-9-80 ENTRE LA FÉDÉRATION DES MINEURS C.F.D.T. ET LES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE

Le 10 septembre 1980, la commission Interministérielle présidée par M. BLOCH-LAINE a reçu les Fédérations de Mineurs pour leur communiquer les conclusions du rapport qui sera transmis tout prochainement au Gouvernement.

Rappelons que cette commission a été chargée d'étudier les réformes de structure du régime minier, qu'elle fait suite au rapport de la Cour des Comptes publié en 1979 et que les Fédérations de Mineurs ont déjà été reçues le 27-5-1980.

L'UNITÉ SYNDICALE AURAIT ÉTÉ NÉCESSAIRE DÈS LE DÉPART

Une fois de plus, la CFDT a déploré l'absence d'unité des organisations syndicales. Hormis la CFDT, aucune ne souhaitait que l'ensemble des Fédérations soient reçues en même temps et c'est en ordre dispersé que la commission a recueilli les réactions des fédérations reçues les unes après les autres.

PROJET DE LA COMMISSION : UNE SÉRIE DE FUSIONS D'ORGANISMES

Les esquisses de ce rapport dont les grandes lignes nous ont été communiquées comporteront essentiellement des propositions de fusions suivantes :

EST : fusion des six S.S.M. de Meurthe-et-Moselle (Piennes, Tucquegnieux, Auboué, Jarny, Longwy, Nancy). S'agissant de la S.S.M. de Paulquemont, la commission reste dans l'expectative quant à son intégration à la S.S.M. de Sarre-et-Moselle.

NORD : la commission souhaite la conclusion d'ententes entre les organismes en ce qui concerne les équipements sanitaires. Sur le plan des structures, un regroupement immédiat de certaines caisses est préconisé par la commission. De plus, une fusion plus large doit être envisagée à terme. Dans ces conditions, le rapport préconisera un processus de fusion à double détente. Dans un premier temps, fusion des S.S.M. de Nœud-les-Mines et de Bully, de Courrières et de Dourges, d'Escarpelle et d'Aniche.

Dans un deuxième temps (à l'horizon 1985), le regroupement des S.S.M. d'Auchel et de Bruay, de Lens et de Liévin, d'Ostricourt et de Courrières-Dourges est préconisé.

OUEST : fusion des trois S.S.M. du Bassin, la direction administrative de cette nouvelle S.S.M. et de l'Union Régionale pouvant être identique.

SUD-OUEST : fusion de Decazeville et de Carmaux.

SUD-EST : fusion des trois S.S.M. des Cévennes et de la S.S.M. de l'Hérault (une antenne administrative subsistant à Greissessac).

La Direction administrative de cette nouvelle S.S.M. et de l'Union Régionale d'Alsè pourrait également être unique. Le rapprochement de la S.S.M. des Bouches-du-Rhône et de la S.S.M. du Var reste discutable aux yeux de certains membres de la commission.

CENTRE : fusion des S.S.M. de Commentry, Messeix et Brassac.

CENTRE-EST : fusion des S.S.M. de Decize et de Blanzay. A terme, fusion des Unions Régionales du Centre et du Centre-Est.

Voilà ce qui a été annoncé le 10-9-80 aux Fédérations de Mineurs. Voilà ce qui sera soumis pour décisions au Pouvoir Politique.

C'EST UN REMEMBREMENT DÉCLARE LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE

La commission justifie cette opération de restructuration administrative qu'elle qualifie de remembrement par la nécessité d'assurer au régime minier une gestion plus rationnelle. Mais elle a dû avouer que ses propositions ne donnaient pas une dynamique à la Sécurité Sociale Minière.

C'est un des points qui a amené la Fédération à émettre les réserves les plus larges sur les projets de la commission.

La restructuration envisagée ne peut même pas se justifier par une économie significative des frais de gestion. La délégation CFDT a fait préciser ce point par la commission. D'autre part, la « contrepartie » de cette récession ne se traduit pas au niveau des intentions par une amélioration qualitative du régime.

POURTANT C'EST L'OUVERTURE DU RÉGIME MINIER QUI EST DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

Ainsi il a été longuement question de l'ouverture du régime minier.

Cette ouverture dont on parle tant, doit pour la CFDT se situer sur trois niveaux :

1°) Ouverture de certaines œuvres à l'ensemble de la population.

2°) Ouverture du régime minier aux membres des familles minières qui relèvent actuellement d'autres régimes en raison de la législation actuelle.

3°) Ouverture du régime minier et de son système de soins à l'ensemble de la population (libre choix intégral pour les mineurs et les non-mineurs).

Or, cette ouverture du régime minier qui est une des conditions pour une perspective dynamique du régime ne va pas de soi au niveau du pouvoir, de l'aveu même des membres de la commission interministérielle.

Elle en fera état mais cette perspective n'est pas ouverte, et l'ouverture totale du régime impliquant un libre choix total se heurtera à un veto de la part des pouvoirs publics.

(suite page 2 >)

En pages intérieures :

SYNDICALISME D'ABORD

(page 2)

LETTRE OUVERTE AU

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

(page 2)

CONGRÈS DU 15^e ANNIVERSAIRE

DE LA

RECONSTITUTION DE LA C.F.D.T.

Pour notre Syndicat, ce 4 octobre 1980 marquera une grande journée de Syndicalisme sur le Bassin. Partie d'une poignée de militants qui, le 25 octobre 1956, refusaient de ratifier la scission des SAUTY et en Lorraine des MOURER - MONNET... créant un 5^e Syndicat et compliquant l'Unité syndicale, la CFDT est devenue majoritaire chez les Mineurs lorrains.

des Mineurs. En effet, c'est l'évidence même, le Secrétaire Général de la Confédération ne peut pas assister souvent aux Congrès de Syndicats de base. Ses responsabilités et sa fonction l'accaparent et ne lui laissent pas le temps de déplacements nombreux au niveau des Syndicats. C'est compréhensible et c'est pourquoi le Syndicat des Mineurs CFDT et les mineurs lorrains apprécient le poids du soutien de notre Secrétaire Général Confédéral.

C'est ce fait qu'Edmond MAIRE voulait souligner en représentant lui-même la Confédération à ce Congrès

(suite page 8 >)

Lutte contre le démantèlement de la SSM

(suite de la première page)

La CFDT est également intervenue longuement pour demander la levée des oppositions politiques à l'égard de la création de certaines œuvres particulièrement « rentables » pour le régime minier (pharmacies, centres d'optique, etc.). La CFDT n'a pas obtenu de réponses sur ce point et elle n'a pu qu'enregistrer l'embarras de ses interlocuteurs devant l'évocation d'interventions intempestives de groupes de pression (opticiens, pharmaciens, etc.) au niveau politique afin d'entraver la création d'œuvres au profit des affiliés du régime minier.

Inutile d'ajouter que ce rapport ne prendra pas en considération les autres revendications des mineurs (gestion du risque AT, problèmes des retraites minières, etc.).

Enfin, s'agissant du personnel des organismes, la CFDT s'est inquiétée, à juste titre, de son avenir, compte tenu de l'ampleur des fusions envisagées. En réponse, la commission estime que le nombre d'agents atteignant l'âge de départ en retraite est suffisamment important pour permettre d'adapter l'offre et la demande. Cependant, ce constat et ces assurances sont purement verbaux. La commission n'entend pas suggérer des mesures spécifiques (retraite anticipée, passerelles avec le régime général en vue d'assurer le reclassement de certains agents) ce qui ne manquera pas de poser des difficultés au personnel.

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION NE SONT QUE LE PROLONGEMENT AU NIVEAU DU RÉGIME MINIER D'UNE RÉCESSION MINIERE CONDAMNABLE

La CFDT sur ces propositions dont la contrepartie est dérisoire a émis les réserves les plus larges.

D'une part, il y a :
— une restructuration massive des organismes et ce ne sera pas un cadeau !
— il y aura des difficultés pour le personnel.

En contrepartie, il y a peu d'espoir quant à une consolidation du régime par une réelle amélioration :

- ouverture du régime,
- suppression des blocages politiques quant à la création d'œuvres,
- satisfaction d'anciennes revendications (gestion AT, retraites, etc.).

En définitive, ce n'est que la récession que l'on nous propose, c'est une MISE EN CAUSE DU RÉGIME qui ira en s'accroissant.

La seule marge de manœuvre qu'a laissée entrevoir la commission, porte sur un certain étalement de certaines restructurations.

LA C.F.D.T. A ENGAGÉ L'ACTION POUR LA SURVIE ET L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE MINIERE

Des réunions d'information avec les militants CFDT et avec les mineurs ont été faites pour envisager l'action nécessaire pour la sauvegarde de la Sécurité Sociale Minière.

Des démarches ont déjà été entreprises tant vers les milieux patronaux que vers les instances gouvernementales.

La CFDT regrette que le prestige syndical ait surplombé l'obligation qu'il y a de mener un tel problème dans l'unité la plus large.

Le problème de la survie de la SSM est tellement important que toute question de prestige syndical doit passer au 2^e plan. C'est ce que veut la CFDT pour que nous ayons des chances de sauver notre régime.

A PROPOS DES ATTENTATS FASCISTES A PARIS

(Extrait de l'intervention d'Edmond Maire à Merlebach)

L'attentat ignoble d'hier provoque l'indignation et l'inquiétude de la C.F.D.T. Comme aux pires jours de l'histoire de notre pays, le racisme et l'antisémitisme ont tué.

Nous nous inclinons devant les victimes de ce lâche attentat, et nous nous portons aux côtés de la communauté juive de notre pays, visée par les néo-fascistes.

La C.F.D.T. attend du gouvernement qu'il fasse toute la clarté sur les groupes extrémistes qui sont à l'origine de cet attentat et qu'il en arrête les auteurs. Si les pouvoirs publics avaient fait la lumière sur les attentats dont ont été victimes depuis 1970 dans notre pays plus de cinquante Algériens, si les assassins de : LAID SEBAD, HENRI CURIEL, PIERRE GOLDMANN, avaient été mis sous les verrous, nous n'en serions sans doute pas là.

Mais au-delà de l'action de la police et de la justice, il faut s'attaquer aux causes profondes de la montée de la violence dans notre pays, c'est-à-dire d'abord au drame du chômage, qui plonge dans l'angoisse des jeunes, déstabilise la société et ouvre la porte aux agissements des ennemis de la démocratie. Et là, la responsabilité du gouvernement est écrasante.

Dès hier soir la C.F.D.T. a proposé une rencontre à la C.G.T. et à la F.E.N. pour envisager une riposte commune.

D'ores et déjà, la C.F.D.T. appelle les travailleurs de notre pays à participer aux manifestations de protestation qui sont organisées en France aujourd'hui et dans les jours prochains. Au plan spécifiquement syndical, dans les entreprises...

Action Syndicale d'abord

par E. MAIRE, secrétaire général de la C.F.D.T.

Le discours de rentrée de la CFDT a eu de l'écho. Dans les grands moyens d'information, les commentaires ont été aussi nombreux que variés. Certains se sont interrogés sur l'avenir syndical, d'autres interprètent les rapports syndicaux en fonction des tensions internationales ou de l'unique objet de leur pensée : l'élection présidentielle. Il apparaît donc utile de revenir sur les raisons et sur la portée de l'opération-vérité lancée la semaine passée.

Le 16 juin dernier, lors de la réunion du comité confédéral national de la CGT, un tournant syndical d'une importance considérable intervient : la CGT rompt avec l'unité d'action, classe la CFDT dans le camp de la collaboration de classe et de l'impérialisme et affirme sa volonté de ne mener l'action unitaire qu'avec des compagnons de route vassalisés. Cet événement majeur est passé inaperçu. Car la CGT ne lui a fait aucune publicité, pas même une conférence de presse. Elle entendait cacher aux travailleurs et à l'opinion sa nouvelle ligne et pensait qu'un double langage serait plus payant. Vaquement unitaire dans les mots, diviseur dans les faits. Cette décision n'a pas été unanime, il reste des militants CGT qui respectent leur partenaire et sont attachés à l'unité d'action. Mais les votes du comité national de la CGT sur ce document « fondamental » n'ont pas été publiés.

Déjà avant le 16 juin, abandonnant dans les faits l'accord CFDT-CGT du 26 juin 1974, la CGT faisait pleuvoir dru les critiques sur la CFDT, y compris quand les nettoyeurs du métro remportaient un beau succès. Mais depuis, quel festival de dénigrement et de hargne, relayé chaque jour par une campagne de L'Humanité, manipulant les militants communistes de base.

Il n'était plus possible de nous taire. Pour trois raisons :

— La CFDT était et reste en état de légitime défense. Elle ne se laissera pas démolir. Pour les millions de travailleurs qui se reconnaissent dans la CFDT, c'est une question de vérité et d'honneur, en même temps que d'efficacité syndicale. La CGT veut lamener la CFDT. Mais le rapport de forces, nous savons ce que c'est. Nous ferons face.

— Trois grandes tâches s'imposent au mouvement syndical : mettre en échec, par les résultats quotidiens de notre lutte, la désastreuse politique économique et sociale de Giscard-Barre-Ceyrac ; développer une action résolue pour des changements du type de production, de consommation et d'échanges afin d'imposer une sortie de la crise positive pour les travailleurs ; avancer dès maintenant vers le socialisme autogestionnaire en élargissant partout les espaces de liberté. La CFDT agit dans cette triple direction en recherchant l'efficacité au lieu de se contenter de dénonciations verbales. La CGT et le Parti communiste ont, au contraire, choisi une toute autre priorité : se renforcer à n'importe quel prix, en changeant en adversaires les alliés d'hier comme en se renfermant sur eux-mêmes pour une très longue période. Pour mettre en échec cette logique qui assure une tranquillité durable au patronat et à Giscard, il faut d'abord la mettre en lumière. C'est fait.

« LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel
de la Fédération Nationale des Mineurs
C. F. D. T.

Secrétariat administratif :
59500 DOUAI — Tél. 88.61.86
35, rue des Ferronniers

Inscrit à la Commission paritaire sous le numéro 511073

Le 8^e Plan laisse présager une marée noire de chômage

C'est ce qu'a déclaré Edmond MAIRE à Merlebach lors du Congrès des Mineurs CFDT.

Le 8^e plan reflète l'absence de volonté des pouvoirs publics de s'attaquer au chômage. M. BARRE n'a pas dit la vérité aux Français. Non seulement l'emploi n'est pas au centre de sa politique économique mais il est le dernier des soucis de nos gouvernements, très loin derrière la défense des privilèges et des inégalités.

Le 8^e plan cache la vérité aux Français. Avec la politique proposée, la marée noire du chômage va monter plus haut, plus fort. Toute la France en sera polluée et d'abord les jeunes, le climat civil. La montée de la violence est au bout du chemin qu'on veut nous imposer. Déjà les attentats se multiplient, des extrémistes tentent de réveiller l'antisémitisme, on expulse des hôtes de la France par lettre de cachet.

Nous lançons un avertissement solennel au gouvernement. Ceux qui laissent déferler sans réagir le raz-de-marée du chômage, ceux-là prennent le risque énorme de mettre en péril la société et la démocratie. Ceux qui refusent de s'attaquer au chômage d'abord en augmentant le SMIC, en réduisant la durée du travail, portent la responsabilité des troubles qu'inévitablement connaîtra notre pays avec la montée continue du chômage.

Qu'ils sachent qu'ils trouveront la CFDT en face d'eux, au premier rang. Le combat de la CFDT pour l'emploi, cette priorité des priorités, va se développer.

— Dans cette période de crise, d'offensive contre les droits et les garanties des travailleurs, l'unité d'action est à la fois plus difficile et plus nécessaire que jamais. Contrairement à ce que dit Séguéy, l'unité d'action n'est nulle part totalement rompue entre nos deux organisations, y compris au plan confédéral, où nous sommes engagés ensemble en ce moment même pour mettre en échec les tentatives d'instaurer une double médecine et nous opposer au projet Peyrefitte.

Mais on ne peut en rester à cette unité d'action en peau de chagrin. Se taire sur les décisions CGT du 16 juin et sur le travail de sape de nombre de ses militants à notre égard, ce serait enterrer la division. Réagir, obliger le partenaire à modifier son attitude, c'est au contraire réunir les conditions d'un débat d'où peut, d'où doit sortir une évolution positive. En donnant à son action autonome une dimension unitaire, la CFDT fait et fera le maximum pour accélérer cette évolution. Voilà donc la façon dont la CFDT se situera dans les mois à venir, en fonction d'un seul impératif : développer une action syndicale efficace, pour aujourd'hui et pour demain. Aucun autre objectif caché ne nous guide.

A ceux qui croient voir dans les tensions intersyndicales le reflet d'événements situés en Europe de l'Est, nous disons que le soutien de la CFDT au peuple afghan et aux travailleurs de Pologne, pendant que la CGT se plaçait aux côtés de l'armée soviétique et du gouvernement polonais, est un évènement des positions de fond de nos deux organisations mais n'est pas à l'origine des difficultés intersyndicales. Quant à ceux qui cherchent toujours à discerner dans l'action de la CFDT ce qui va servir tel ou tel candidat à l'élection présidentielle, notre réponse est simple : la CFDT n'a qu'une seule cause, celle de l'émancipation des travailleurs. A chacun de juger, selon ses propres critères, quel candidat cela sert.

Resyndicalisation donc, et plus que jamais. Mais à deux, on irait plus vite. A la CFDT, nous sommes prêts à renouveler dès demain l'accord CFDT-CGT du 17 septembre 1979 pour ce que nous avons appelé ensemble « des priorités communes à toutes les organisations confédérées » : bas salaires et SMIC, durée du travail et droit d'expression des travailleurs. Et vous, camarades de la CGT ?

LETTRE OUVERTE à Monsieur le Président de la République,

La CFDT dénonce le décalage entre le discours et les réalités vécues par les Mineurs

« Les 9 et 10 octobre, vous effectuerez une visite officielle dans les deux départements de la région du Nord.

Vous visiterez une région marquée par l'exploitation minière.

A cette occasion, nous tenons à vous rappeler nos positions en matière d'exploitation des ressources minières de notre pays et des problèmes sociaux qui se posent dans ce secteur d'activité. Cela nous semble d'autant plus nécessaire, compte tenu du décalage existant entre vos déclarations et celles du gouvernement sur ces questions par rapport à la réalité vécue dans les régions minières par les travailleurs.

L'orientation actuelle du gouvernement en matière d'exploitation minière conduit à une augmentation de la dépense en devises de la France pour le charbon, la potasse, le fer, l'ardoise notamment, et entraînera la suppression de plus de 40 000 emplois directement et des milliers d'autres indirectement avant la fin de la décennie.

Dans le domaine social, nous constatons que les Directions des entreprises minières dont les responsables sont nommés par le gouvernement, refusent toute négociation, que ce soit en matière de réduction du temps de travail sur la base du rapport Girardet ou de la suppression des scandaleuses inégalités qui existent en matière d'avantages en nature. Dans le même temps, une commission interministérielle propose la suppression de vingt-et-une caisses de Sécurité Sociale Minière, ce qui objectivement aura pour conséquence d'entraîner la suppression du régime minier. Plus grave, le Ministère de l'Industrie autorise et favorise l'embauchage de travailleurs hors statut et, ou à durée limitée, ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre du statut du mineur couvrant les travailleurs des mines. Pourtant, en tant que tutelle, le Ministère de l'Industrie est chargé de faire respecter les règlements et couvertures sociales.

Oui, Monsieur le Président de la République, il y a vraiment un décalage entre le « discours » et la réalité vécue par les mineurs.

Pour la C.F.D.T., il y a urgence que s'engage une négociation tripartite syndicats - exploitant et gouvernement. Cette négociation devrait permettre de définir la politique économique et sociale à suivre en matière d'exploitation des richesses du sous-sol de notre pays, en considérant les importations de ces produits comme complémentaires à la production nationale. Il faut considérer que la revalorisation de la profession, tant du point de vue matériel que des conditions de vie et de travail, est une priorité. Se sont bien l'avenir économique du pays, le plein emploi et la vie de plusieurs régions qui sont en cause.

La Fédération des Mineurs C.F.D.T. espère que ce courrier retiendra votre attention et sera suivi de mesures concrètes favorables aux mineurs et à la nation. Les mineurs et la C.F.D.T. sont ouverts à des discussions positives et continueront à tout mettre en œuvre pour faire avancer leurs justes et légitimes revendications.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Jean-Marie SPAETH,
Secrétaire Général.

bassin de lorraine

Les revendications prioritaires arrêtées par les Mineurs C.F.D.T. au Congrès Régional du 4-10-80 à Merlebach

Ce Congrès a été celui d'un bilan d'action positif où les revendications formulées par la C.F.D.T. ont eu une résonance nationale et provoqué des solutions pour l'ensemble de la profession.

N'est-ce pas à partir de la grève des quatre postes à MERLEBACH qu'est partie en 1971 la révision systématique des Conventions Collectives ?

De la grève de Faulquemont que découlent les mesures actuelles de reconversion ?

Lors de la grève du Service Chemin de Fer en 1974 qu'a été acquis le droit à l'échelle 6 des piqueurs ?

Il est ainsi possible de continuer l'énumération des actions animées par la CFDT qui ont abouti à la satisfaction d'aspects revendicatifs importants. Faut-il rappeler que la CFDT a profité des événements autour de la catastrophe de MERLEBACH pour qu'enfin soient votées les textes des Comités d'Hygiène et de Sécurité dans les Mines, exclus depuis 1946.

La grève du Service Chemin de Fer en Lorraine de février 80 n'a-t-elle pas conduit la Direction Générale des Charbonnages à faire des ouvertures pour une carrière minimale des personnels hors-filières ?

Le Congrès du 4 octobre en a pris acte et a constaté que les acquis sont à élargir et à parfaire.

La CFDT n'avait pas de cahier de revendications ponctuel, de ce fait le Syndicat des Mineurs a décidé de prolonger son action sur la ligne engagée :

— trouver de meilleures garanties et des solutions plus favorables aux travailleurs sur les points revendicatifs où il y a eu des acquis ;

— d'engager une pratique syndicale pour aboutir sur les questions en suspens dans la profession.

HUIT CHAPITRES PRIORITAIRES D'ACTION ONT ÉTÉ ARRÊTÉS PAR LE CONGRÈS DU 4-10-80 DES MINEURS LORRAINS

- Salaires et avantages en nature.
- Classifications et avancement à l'ancienneté et revendications spécifiques des jeunes et nouveaux embauchés.
- Réduction de la durée du travail.
- Sécurité Sociale Minière, les accidents du travail et retraites.
- Hygiène-Sécurité. La procédure juridique en cours suite à la catastrophe de MERLEBACH du 30-9-76.
- Droit d'expression des travailleurs et droit syndical face au pouvoir patronal actuel :
 - sélection du personnel,
 - refus de toute expression des mineurs à la base,
 - les actions juridiques contre les militants dirigeant l'action et les grèves,
 - débordement des structures syndicales par la Direction pour entrainer les travailleurs sur les projets de Convention inacceptables par les Syndicats,
 - les techniques de relations humaines mises en place par la Direction et leur impact.
- Les emplois miniers à Convention sociale réduite.
- Situation économique du Bassin Houiller Lorrain. Ces têtes de chapitres et leur présentation ne déterminent pas d'ordre de priorité pour la CFDT si l'on excepte les salaires.

La question du Pouvoir d'Achat reste gravement posée lors de chaque rentrée, après des vacances toujours mises à profit par patrons et gouvernement pour les mauvais coups contre le pouvoir d'achat des salariés.

Dans ce contexte après presque quatre années de plans BARRE successifs et de blocage de salaires, l'inflation par l'augmentation des prix à deux chiffres, le problème des salaires devient une brûlante actualité.

Pour les mineurs, la question des salaires à la tâche qui s'y ajoute, fait que cette question peut devenir une des premières sinon la première question de l'action revendicative qui s'enclenche en ce début d'octobre 1980.

LES CONCLUSIONS DU CONGRÈS

Le Congrès des Mineurs C.F.D.T. de la Région Lorraine a tiré des conclusions de ses débats sur les points suivants et sur un thème général.

ARRÊTER LES AXES NOUVEAUX

Unité d'action

Notre Syndicat sur le principe a toujours souhaité et agit pour une Unité d'Action prioritaire avec la C.G.T., l'Unité d'Action avec les autres syndicats ne pouvant être que ponctuelle en raison de désaccords fondamentaux sur la lutte des classes, l'adhésion à la politique des contrats salariaux, l'inaction permanente et la recherche de compenser cette inaction dans les accords au rabais...

Mais l'Unité d'Action avec la C.G.T. depuis le début des années 70 a été de plus en plus difficile. Cela donc bien avant les difficultés actuelles des relations C.F.D.T.-C.G.T. au plan confédéral.

Nos camarades de la C.G.T. nous ont reproché des formes d'action « aventuristes », des revendications « irréflechies » et voulaient cantonner la C.F.D.T. dans une position de « suiveurs » de la C.G.T.

Notre Syndicat a dépassé ces griefs et limites que la C.G.T. voulait nous imposer à travers des positions autonomes et basées sur une action permanente. Les mineurs ont largement ratifié notre orientation et adhéré aux objectifs revendicatifs de la C.F.D.T. en portant sur une période de quinze ans la C.F.D.T. de 4,7 % de représentativité, autour de 30 %, c'est-à-dire en situation majoritaire.

Mais cela ne doit pas nous satisfaire, car il reste du chemin à parcourir et surtout il faut se poser la question : **être majoritaire, pourquoi faire ?**

L'Unité est une aspiration profonde des mineurs et de la classe ouvrière. Ils faut donc y travailler en ayant qu'une seule exigence : le respect réciproque des partenaires qui doit entrainer une Unité d'Action claire sur les points d'accord forcément limités.

L'unité de façade, faisant un amalgame entre ce qui fait l'objet d'un accord unitaire et d'autres positions, sera rejetée par la C.F.D.T.

Notre Congrès doit tirer des conclusions d'une décennie de difficultés dans l'Unité d'Action, cela surtout que les divergences régionales sont accentuées par une volonté de cavalier seul CGT au plan national.

Notre Syndicat, par contre, doit être lucide sur deux points :

— il faut situer et laisser le débat unitaire sur le plan des idées. Si l'Unité à un moment donné n'est pas possible, éviter de figer la situation ou reporter les divergences au niveau des personnes responsables des structures locales de la C.G.T.

— ne pas dévier de nos objectifs, même si le manque d'Unité complique notre action et limite éventuellement l'efficacité à court terme ; la C.F.D.T. doit être une force active, agissante sur le terrain avec les mineurs.

A force de faire, nos camarades comprendront que leur « complexe C.F.D.T. » ne mène à rien et que la mise en commun des capacités d'action est un élément favorable pour des succès revendicatifs.

Adapter notre action aux nouvelles contraintes érigées par le patronat sur le terrain économique et social

Deux points particuliers qui ne manqueront pas de se développer ces prochains temps.

1°) Faire jouer aux ETAM un rôle d'encadrement particulier trop largement refusé par les cadres.

Il consiste à créer une structure parallèle aux organisations syndicales où les ETAM deviendraient un genre de « délégué du personnel » pour tenter de neutraliser l'organisation syndicale.

Cette tactique qui peut être « juteuse » au niveau de certains individus peut avoir dans un premier temps une résonance positive parmi le personnel.

Pour amorcer cette stratégie de contournement de l'organisation syndicale, le patronat n'utilisera pas seulement la tactique des lettres expédiées ou remises de la main à la main à l'occasion par exemple des dernières promotions des hors-filières, mais lâchera quelques avantages. Sous l'apparence d'avantages mêmes minimes et distribués à la « tête du client », le patronat s'attachera quelques groupes de travailleurs momentanément.

Mais plus accrocheuse sera la situation des ETAM.

Depuis longtemps la maîtrise est laminée par le manque de responsabilité et l'obligation de soumission aux modes opératoires, la parcellisation du travail, le travail en continu.

Ce qui est dégradant pour la personnalité ouvrière dans l'organisation actuelle du travail à la mine, l'est forcément aussi pour les ETAM.

Alors les mouiller dans la stratégie de contournement de l'organisation syndicale, c'est leur donner l'illusion de responsabilités et les accrocher.

Le Syndicat doit savoir que le patronat est en train d'organiser la reprise en main de cette catégorie professionnelle pour tenter de la soumettre à ses objectifs décidés au niveau le plus élevé de la hiérarchie. Un grand débat idéologique est à mener par la CFDT sur ces questions.

Réfléchir et lutter contre la mise en continu de la mine

Les interpostes et les quatre postes à MERLEBACH ont dans le passé été une illustration de la volonté patronale de soumettre les hommes aux machines.

Les contraintes nouvelles que le patronat, y compris aux HBL depuis longtemps, est en train de créer, demanderont toute la vigilance de la C.F.D.T.

Revaloriser la situation des piqueurs et engager des actions dans cette perspective

L'action collective des piqueurs est assez difficile à organiser en raison des conditions de chantiers, poids du salaire à la tâche...

La difficulté de réfléchir collectivement à leur situation a entraîné que depuis 74-75, moment où l'action de la C.F.D.T. a permis d'arracher l'échelle 6, les piqueurs n'ont pas pu se situer sur leurs revendications propres dans les conflits collectifs.

La C.F.D.T. doit appeler les piqueurs à s'organiser et faire les efforts nécessaires pour faciliter les actions spécifiques des hommes de base de la mine.

La C.F.D.T. doit avoir un langage clair qui est de dire aux piqueurs que leurs problèmes et conditions de vie ne s'amélioreront pas sans leur propre intervention.

La C.F.D.T. est l'instrument de combat et prend en charge l'action collective du personnel. Si les piqueurs sont prêts à se mettre à l'action, la C.F.D.T. sera là, comme elle a été présente en février au Chemin de Fer pour les hors-filières et avant les ouvriers de métier, et autres catégories à l'action.

La C.F.D.T. doit créer des Comités de jeunes

Nombreux sont les jeunes qui ont déjà pris leur place à la C.F.D.T.

La C.F.D.T. doit offrir aux jeunes, rebutés par le travail qu'on leur fait faire, une ambition et les moyens de l'atteindre.

Depuis quinze ans, nous avons toujours été ceux qui ont attaqué les problèmes nouveaux et font avancer des solutions pour :

- qu'il n'y ait plus de déclassements,
- que l'homme soit classé plutôt que l'emploi,
- le reclassement des emplois,
- avancement à l'ancienneté,
- déroulement de carrière.

Notre Syndicat sera fort s'il sait concilier le respect du passé avec l'aube de l'avenir.

La C.F.D.T. a fait son devoir ces quinze dernières années, mais dans le cadre concret de l'entreprise avec des effectifs vieillissant ou l'embauchage était pratiquement nul.

Aujourd'hui nous devons être ceux qui donnent leur place aux jeunes et nouveaux embauchés.

La C.F.D.T. doit organiser avec eux l'action de demain. Une structure ponctuelle et spécifique est nécessaire qui d'ailleurs nous a déjà aidé dans le passé.

Des Comités de Jeunes pour apporter à l'organisation syndicale leurs aspirations que la C.F.D.T. aura à prendre en charge et pour que déjà une nouvelle génération de militants se fasse pour une nouvelle progression de la C.F.D.T.

BASSIN NORD - PAS-DE-CALAIS

Samedi 25 OCTOBRE 1980, à OIGNIES

à 8 h 30 (ancienne école Pasteur)

8^e CONGRÈS RÉGIONAL des MINEURS CFDT

sur le thème principal :

" PAR LA CFDT,

Avec les Mineurs, pour imposer les revendications!..."

La CFDT a précisé ses positions dans le domaine de l'énergie et de l'action des Mineurs du puits DESTIVAL

Après les accusations faites envers la C.F.D.T., voulant accrédi-ter la thèse que la C.F.D.T. serait défavorable à l'action des mineurs des Cévennes et installée dans l'inaction. Après que la C.G.T. ait fait faire une pétition en ne donnant connaissance aux mineurs du Puits Destival que d'extraits d'un communiqué C.F.D.T. sortis de leur contexte, la C.F.D.T. s'est adressée aux mineurs du Puits Destival par lettre ouverte.

Cette mise au point faite et dont les lecteurs du Journal du Mineur C.F.D.T. peuvent prendre connaissance ci-dessous, nous tenons à préciser :

1^o) Que la C.G.T. a refusé toute action unitaire à Alès, cela depuis le début de la grève de Destival.
2^o) Que dans les régions minières, lorsque les Mineurs Cévenols viennent collecter la solidarité, aucun syndicat n'est informé de leur venue.

Il y a comme un cordon sanitaire qui est fait autour des camarades Cévenols qui sont pratiquement « kidnappés » par la C.G.T. des régions où les collectes ont lieu. C'est donc facile de dire dans ces conditions que la C.F.D.T. ne s'est pas associée à l'action des collectes.

Tous les mineurs habitués à la solidarité et dont la conscience s'est formée dans les longs combats, ont une autre conception de l'unité et désapprouvent les modalités anti-unitaires appliquées par rapport aux revendications des Mineurs de Destival.

Ils ne sont pas seuls à voir le risque que leur mine ferme ou que des panneaux entiers ne soient pas exploités. Alors camarades C.G.T., un peu plus de conscience de classe pour mettre en pratique les modalités pratiques de l'Unité.

Lettre ouvertes aux Mineurs du Puits Destival de la Houillère des Cévennes

Chers Camarades,

J'ai bien reçu votre pétition du 30 août 1980. La Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. vous félicite pour cette initiative, car, comme vous le savez, la C.F.D.T. est profondément attachée à la démocratie et toute initiative permettant le débat à l'intérieur de la classe ouvrière.

Mais tout d'abord, je vous invite à lire le communiqué de presse que la Fédération a publié le 27-8-1980 et joint en annexe, intitulé : « L'unité syndicale pour obtenir que le charbon devienne un élément déterminant de la politique énergétique de la France. »

A la lecture du communiqué, il apparaîtra à tous les mineurs, s'il en était encore besoin, que la position de la C.F.D.T. en matière de politique énergétique en général et charbonnière en particulier, est très claire :

- a) remise en cause du programme nucléaire de la France.
- b) recours aux sources d'énergie classiques et nouvelles.

En ce qui concerne les énergies « classiques », la C.F.D.T. demande que l'on ait recours plus largement au charbon en remplacement du pétrole et non uniquement et exclusivement du nucléaire. De plus, il faut considérer comme prioritaire l'exploitation du charbon en France.

Il est donc clair, mais y a-t-il encore à convaincre quelqu'un en France, que la C.F.D.T. est fondamentalement et résolument opposée à la politique énergétique du gouvernement en matière énergétique et charbonnière. De plus, la C.F.D.T. a déposé au Ministère et rendu publique le 25 mars 1980, un dossier complet qui démontre qu'une autre politique énergétique et charbonnière est possible.

Le dossier C.F.D.T. appelé Programme d'Urgence, comporte sept propositions. Le point n° 1 est le charbon.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME CHARBON :

« Arrêt de la régression de la production française. Développement des bassins compétitifs avec le pétrole pour atteindre 30 millions de tonnes en 1990. Conversions de centrales fuel au charbon et construction de six centrales charbon par an pour que la production d'électricité repose sur des bases diversifiées dont 25 % de charbon. Développement de l'utilisation par l'Industrie et les chaufferies collectives. Delance de la carbo-chimie. Recherches sur le rôle du charbon dans l'économie du 21^e siècle : gazéification, carbo-chimie, etc. »

L'ACTION DE LA C.F.D.T. :

Nous savons très bien à la C.F.D.T. que la seule manière efficace de modifier la politique gouvernementale appliquée par les Directions, c'est l'action des travailleurs avec leur organisation syndicale.

Depuis de nombreuses années, la C.F.D.T. a engagé avec les travailleurs l'action pour la défense des mines dans le pays en recherchant en permanence à réaliser l'unité des travailleurs.

Cela a été notamment le cas au moment de l'annonce de la fermeture du Puits de Faulquemont en Lorraine où la C.F.D.T. n'a pas hésité à appeler à la grève l'ensemble des mineurs du bassin lorrain.

Dans le même temps, le syndicat C.F.D.T. du Gard était au cœur de l'action des mineurs de St-Florant. Pour mettre en échec la politique de la Direction de Lorraine et du Gard, la Fédération Nationale CFDT n'a pas hésité à organiser la manifestation unitaire des mineurs de St-Florant et de Faulquemont.

Dans le bassin du Gard, tous les mineurs, toute la population connaissent la position résolue de la CFDT d'obtenir la poursuite de l'exploitation du fond et en particulier l'exploitation du panneau de Ladrecht.

La CFDT, dans l'unité, a appelé à l'action les mineurs, notamment le 25 avril. Mais le 5 mai, la CGT (organisation largement majoritaire à Destival), a appelé sans en informer la CFDT, les seuls mineurs de Destival à la grève. Nous avons dès le départ regretté ce manque d'esprit unitaire. Malgré cette situation, la CFDT, à tous les niveaux, a poursuivi son action pour obtenir la poursuite de l'exploitation du fond du Gard et a appelé les mineurs du jour et des découvertes des Cévennes à participer à la solidarité financière.

Nous regrettons sur ce point que la solidarité financière n'a pu être organisée unitairement dans les autres bassins houillers. En effet, jamais la CGT de ces bassins n'a informé la CFDT de l'organisation de collectes pour les mineurs des Cévennes venus dans les bassins. Cela est regrettable.

D'un point de vue général, la CFDT a toujours estimé que la solidarité entre travailleurs doit également et surtout passer par l'action unitaire des travailleurs. Dans les mines, cela est encore plus vrai qu'ailleurs, car, en fin de compte, il n'y a pas que le Gard qui est concerné par la politique de récession engagée par les Charbonnages de France

Le Nord et Pas-de-Calais n'est-il pas concerné, Blanzay, la Loire, l'Auvergne, l'Aquitaine, ne sont-ils pas concernés ? Pourquoi dans ces conditions ne pas créer les conditions d'une action unitaire de l'ensemble des mineurs ?

C'est la stratégie que cherche à développer la CFDT. Cette stratégie a été proposée à la Fédération CGT du Centre-Midi et à plusieurs reprises, à la Fédération Nationale CGT, la dernière fois le 27 juin 1980. Malheureusement, nos propositions sont restées lettre morte. Mais plus grave : des syndicats et des responsables

de la CGT cherchent systématiquement à dénigrer les actions, les positions et militants de la CFDT.

L'unité syndicale pour obtenir que le charbon devienne un élément déterminant de la politique énergétique de la France

Le 2 avril 1980, le Ministre de l'Industrie a fait une communication sur les objectifs du gouvernement en matière énergétique à l'horizon 1990.

La politique arrêtée unilatéralement par le gouvernement, pompeusement appelée redéploiement énergétique, n'est en fait qu'une accélération du programme électro-nucléaire. Cela a entre autres pour conséquence de recourir **faiblement** au charbon. Le charbon est pourtant la seule source d'énergie classique où des ressources importantes existent à des prix largement inférieurs au pétrole et au nucléaire. D'autre part, c'est la seule source d'énergie importante qui existe sur le territoire national.

Malgré ces éléments, les Charbonnages de France et le gouvernement cherchent à poursuivre leur objectif de récession charbonnière. Pour 1990, la production française doit être ramenée à environ 10 millions de tonnes.

La CFDT ne peut accepter cette orientation qui ne repose sur aucune base technique et économique, et va se traduire, si elle est appliquée, par la fermeture de nombreux puits de mines, voire de bassins entiers, mais

L'histoire et les faits leur donnent pourtant tort. Dans ces conditions, tous les travailleurs et mineurs doivent s'interroger sur les raisons d'une telle attitude et le ou les buts recherchés ?

En ce qui concerne la CFDT, l'intérêt des mineurs passe avant tout. La Fédération et le Syndicat CFDT du Gard continueront à soutenir la lutte et les justes revendications des mineurs. La Fédération renouvelle publiquement aujourd'hui son appel à l'Unité Syndicale notamment à la CGT pour obtenir que les mineurs puissent vivre et travailler au pays.

Salutations fraternelles.

Jean-Marie SPAETH,
Secrétaire Général.

également par la non mise en valeur de dizaines de millions de tonnes comme à Ladrecht dans les Cévennes.

Pour modifier la politique charbonnière de la France dans le sens de l'intérêt des mineurs bien sûr, mais plus largement dans l'intérêt des travailleurs des régions minières et du pays, seule l'action des mineurs avec leur organisation le pourra.

Pour la CFDT, l'action doit porter sur les revendications claires (niveau de production, utilisation du charbon, investissements, politique du personnel, construction de centrales thermiques, recherches). L'action doit être unitaire et reposer sur une action de masse.

C'est dans cet esprit que la Fédération des Mineurs CFDT appelle notamment la CGT à modifier son comportement anti-unitaire, à engager avec la CFDT des actions visant à obtenir des modifications de la politique énergétique et charbonnière du pays et non des actions de simples dénonciation à visée politique limitée à un puits et dans un bassin.

En tout état de cause, la CFDT poursuivra son action pour parvenir à une mobilisation collective et unitaire des mineurs dans tous les puits et dans tous les bassins.

— bassin nord pas de calais —

MINEURS - MARINS CFDT ... MÊME COMBAT !...

Télégramme adressé au camarade : HANNO Guy - local Marins CFDT - Building B - rue Victor-Hugo - BOULOGNE

« CONSEIL REGIONAL MINEURS CFDT REUNI A LENS ADRESSE FRATERNEL SOUTIEN AUX MARINS PECHEURS DANS LUTTE ENGAGEE POUR SATISFACTION REVENDICATIONS — MARINS — MINEURS CFDT MEME COMBAT »...

Jean PRUVOST,
Secrétaire Général.

Ouverture anticipée du droit à la retraite pour les personnels des H.B.N.P.C.

La dérogation prévue par l'article 1^{er} du décret du 11 avril 1969 est rendue applicable, du 1^{er} juin 1980 au 31 mai 1981, aux ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, affectés au service de reclassement du personnel excédentaire du fond et du jour, qui justifient d'une durée de service valable pour la retraite au moins égale à quinze ans et qui présentent un taux d'incapacité permanente au moins égal à 30 %, résultant d'un ou plusieurs accidents du travail ou maladies professionnelles.

DÉLÉGATION



A LA DG

Le vendredi 19 septembre, une importante délégation C.F.D.T. a été reçue par le Président du Directoire des M.D.P.A. dans le but de lui exposer les revendications considérées comme prioritaires par la C.F.D.T. La délégation était composée de : KLAPUCH Jean-Pierre, délégué central, SCHNEIDER Jean-Pierre (VR), SAUVAGEOT Pierre (VL), SELLET Rémy (VA), JENNY Robert (VA), KOEHL Gilbert (VT), CAPRILI Antoine (DG) et Jean KASPAR, secrétaire général.

La délégation a insisté sur la nécessité d'engager un certain nombre de discussions, dans le but d'aboutir au règlement des problèmes en suspens. Nous communiquons ci-dessous les propositions de la C.F.D.T. et les réponses de la Direction Générale.

1°) RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

La délégation C.F.D.T. a demandé que les deux jours de repos supplémentaires accordés en 1980, suite à l'action des mois de mai et juin, soient reconduits en 1981. Par ailleurs, elle a demandé l'ouverture de nouvelles négociations pour :

- accorder des jours de repos supplémentaires dans le but de supprimer les samedis encore travaillés ;
- réduire d'une heure la durée de travail des postes de nuit et à horaires décalés ;
- arrêter le calendrier des jours de repos pour 1981, afin de permettre au personnel de s'organiser en conséquence, en particulier pour les vacances.

REPOSES DE LA D.G. :

Dans ses réponses, la Direction a clairement fait entendre que le calendrier des jours de repos pour 1981 ne comprenait pas les deux jours de repos supplémentaires accordés cette année, les 19 juillet et 20 décembre.

L'état des prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) qui détermine, en particulier, la marche des installations pour 1981 reste basé sur 60 jours de repos (56 collectifs et 4 jours de repos à prendre individuellement). Pour la Direction Générale, toute mesure de réduction de la durée du travail doit être liée à une discussion préalable avec les organisations syndicales sur l'organisation du travail, la marche des installations et le financement de toute mesure nouvelle.

COMMENTAIRE DE LA C.F.D.T. :

Le personnel se rappelle que la C.F.D.T., à la suite de l'action des mois de mai et de juin, avait diffusé un tract expliquant les propositions de la D.G. et dans lequel elle appelait le personnel à refuser les propositions de la D.G., dans la mesure, en particulier, où nous disions : « L'octroi des deux jours de repos supplémentaires n'est envisagé sous certaines conditions que pour 1980. Il n'y a aucun engagement pour maintenir ces deux jours pour 1981. »

La C.F.D.T. avait donc raison. La responsabilité de la C.F.T.C., de F.O. et de la C.G.C. qui ont signé l'accord de la D.G. est donc particulièrement engagée dans cette affaire. La C.F.D.T. se battra pour imposer ces deux jours en 81 et l'ouverture de nouvelles discussions.

2°) SALAIRES

La délégation de la C.F.D.T. a insisté sur la nécessité de procéder à des augmentations de salaires plus fréquentes, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, dans le but de mieux préserver le pouvoir d'achat du personnel. Elle a également demandé que la prime de fin d'année passe à 3 500 F minimum et que cesse la pratique de négociations séparées où ce sont les organisations minoritaires qui discutent seules avec la D.G., ce qui est antidémocratique.

REPONSE DE LA D.G. :

Les dispositions qui sont prises en matière de salaires relèvent de l'application d'un contrat salarial. Les discussions concernent donc les organisations signataires. La Direction estime qu'un effort sera fait sur la prime de fin d'année.

3°) PROBLÈMES CATEGORIELS

PROPOSITIONS C.F.D.T.

1.) Ramener la règle N+1 de 15 à 10 ans

2.) Amélioration des classifications et des primes d'activités du personnel en règle

3.) Revalorisation de la gratification des médaillés
La C.F.D.T. a demandé une revalorisation de la gratification des médaillés.

4.) Personnel hors-statut
La C.F.D.T. a demandé que la D.G. prenne des mesures pour continuer à progresser dans l'harmonisation de la situation du personnel hors-statut avec la situation du personnel sous statut (prime de juin, prime de fin d'année, chauffage, logement, congés d'ancienneté, etc.)

5.) Personnel des bureaux de paye
Compte tenu de l'instauration de la télématique et des difficultés liées à la période de rodage, la C.F.D.T. a demandé que le personnel des bureaux de paye bénéficie d'une prime exceptionnelle et que l'on procède à une revalorisation des fonctions.

6.) Personnel administratif et personnel temporaire
La C.F.D.T. a dénoncé la situation imposée au personnel administratif. Cette situation se caractérise en particulier par un manque de personnel (résultat du non-remplacement des départs à la retraite) et une aggravation des conditions de travail du fait de l'instauration de nouvelles techniques (télématique, etc.).

La C.F.D.T. a également pris position contre la politique des M.D.P.A. qui vise à mettre fin à des contrats de personnel temporaire, ce qui correspond pour la C.F.D.T. à licencier. La C.F.D.T. a demandé que ce personnel soit embauché aux M.D.P.A.

REPONSES D.G.

La Direction n'exclut pas des mesures pouvant aller dans ce sens (mais exclut une mesure générale). Une réunion pourrait se tenir prochainement sur cette question.

Une réunion est prévue sur cette question.

Le problème sera vu par la D.G.

La D.G. est disposée à aller dans ce sens. Une mesure devrait intervenir sur la prime de fin d'année.

Une réunion est prévue pour examiner le problème.

4°) AVENIR DE L'ENTRETIEN CITÉS

La C.F.D.T. a fait part de ses inquiétudes sur l'avenir de l'entretien cités et des conséquences que pouvait avoir la réorganisation étudiée par la D.G. sur les prestations du personnel. Par ailleurs, nous avons également fait part au Président du Directoire de notre opposition à un transfert de ce secteur vers le secteur privé.

La D.G. nous a répondu que pour le moment, aucune décision n'était prise (les études se poursuivent), le souci de la D.G. étant de réaliser des économies de gestion, sans remettre en cause les prestations au personnel. Le C.C.E. sera saisi de cette question au mois de novembre. (Il est à noter que les organisations syndicales ont demandé une réunion extraordinaire du C.C.E. sur cette question).

5°) AGE DE MISE A LA RETRAITE

La C.F.D.T. a fait part à la D.G. de son inquiétude de voir remis en cause l'âge de départ à la retraite, dans la mesure où elle a constaté que la Direction de Théodore sollicitait des mineurs pour prolonger leur activité au-delà de 53 ans (s'ils ont les 30 ans d'ancienneté) et de 55 ans (s'ils n'ont pas les 30 ans d'ancienneté). Par ailleurs, la C.F.D.T. estime que cette mesure vise à freiner l'embauchage.

La D.G. a indiqué qu'il s'agit d'une mesure ponctuelle à Théodore qui ne vise en aucun cas à remettre en cause l'accord sur l'âge de mise à la retraite.

La C.F.D.T. a indiqué son opposition à cette orientation, estimant simplement que ce problème pourrait être pris en compte en fonction de la situation familiale du personnel et sur sa demande.

6°) PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

IMPLANTATION D'UNE SALINE DE 1 MT. — La C.F.D.T. a rappelé ses exigences en matière d'implantation de la saline de 1 MT et d'exploitation de la totalité du gisement.

La D.G. a indiqué que les négociations se poursuivaient au plan européen, mais que l'EMC était décidée en tout état de cause à apporter sa contribution au financement de cette saline. Le dossier avance positivement selon la D.G.

EXPLOITATION DU CHANTIER D'UNGERSHEIM. —

Dans le cadre de sa volonté de voir exploiter la totalité du gisement alsacien, la C.F.D.T. a rappelé sa revendication concernant l'exploitation du chantier d'Ungersheim (chantier qui représente 1,5 million de tonnes K²O).

La D.G. a indiqué que des travaux d'entretien étaient entrepris dans le puits d'Ungersheim et que la date de mise en exploitation de ce chantier serait arrêtée en 82-83, dans le cadre de décisions stratégiques sur l'évolution de la production.

MANQUE D'EFFECTIFS. — La C.F.D.T. a indiqué le manque d'effectifs dans de nombreux services du fond et du jour et la nécessité de poursuivre activement l'embauchage de personnel.

La D.G. a fait remarquer que les M.D.P.A. avaient embauché plus de 200 personnes en 79, qu'en 1980 les effectifs embauchés seront supérieurs à 150 et que pour 1981 elle prévoyait également un embauchage significatif.

Le personnel constatera que de nombreux problèmes restent en suspens. La C.F.D.T. a voulu rappeler ses objectifs prioritaires après la période de congés. Elle est décidée à tout mettre en œuvre pour maintenir les acquis et obtenir satisfaction sur ses revendications.

Il est clair que cela passe par une action de tout le personnel. Pour être efficace, cette action doit être unitaire. La C.F.D.T. agira dans ce sens.

LA CFDT S'OPPOSE à des INVESTISSEMENTS DE L'E.M.C. AU CANADA

— Le Conseil de Surveillance de l'E.M.C., au cours de sa séance du 24-9-80 à Paris, doit approuver une opération de prise de participation de 20 % dans une société canadienne qui doit mettre en exploitation une nouvelle mine de potasse dans la province du Nouveau Brunswick.

Cette exploitation, si la reconnaissance du gisement confirme les résultats des sondages, pourrait démarrer vers 1982, avec une production de l'ordre de 700 000 tonnes K²O.

— La C.F.D.T. a mandaté son représentant au Conseil pour s'opposer à ce projet d'investissement à l'étranger. En effet, les précédentes expériences, effectuées par les M.D.P.A. et l'E.M.C. au Congo et au Saskatchewan, n'ont pas eu de résultats bénéfiques pour l'entreprise, alors qu'elles avaient également été

présentées, au départ, comme indispensables à notre maintien sur le marché mondial de la potasse. Au contraire, ces opérations ont coûté cher à l'entreprise et leur coût a certainement largement contribué à empêcher tout investissement de diversification dans le bassin alsacien.

— D'autre part, la C.F.D.T. ne peut pas donner son accord à des investissements à l'étranger, alors qu'aucune garantie n'est donnée concernant l'avenir des M.D.P.A. et l'exploitation totale du gisement alsacien ; en effet, ni sur la mise en exploitation du gisement d'Ungersheim, ni sur les méthodes nouvelles pour l'exploitation de la partie nord des réserves, ni sur le problème du sel qui pèse sur notre exploitation, des décisions positives n'ont été prises permettant de consolider l'avenir des M.D.P.A.

— Enfin, l'exemple de la politique suivie par les Charbonnages de France ne peut que nous renforcer dans notre opposition : cette entreprise cherche à développer au maximum ses participations dans des mines de charbon à l'étranger, mais ferme les mines françaises qualifiées de non rentables.

— La C.F.D.T. refuse ce type de politique. Elle rappelle son opposition à une politique commerciale du groupe E.M.C. qui voit la part de la production des M.D.P.A. diminuer dans les ventes de la Société Commerciale. En tout état de cause, elle n'acceptera jamais que cette nouvelle opération de défense de la position de l'E.M.C. sur le marché international, se retourne un jour contre la production des M.D.P.A.



Congrès du 15^e Anniversaire de la reconstitution de la C.F.D.T.

(suite de la première page)

Il est réconfortant de constater qu'après le soutien au départ de notre Syndicat en 65, à travers l'interprofessionnelle et l'Union Départementale C.F.D.T. de la Moselle personnifiée par Walter PAINI, le Syndicat C.F.D.T. de la Sidérurgie Lorraine, l'Union Régionale Lorraine, la Confédération reste attentive et engagée par rapport aux mineurs.

Cela se traduit dans la participation d'Edmond MAIRE à notre Congrès, mais aussi par la solidarité de position et d'action des Mineurs avec la Confédération C.F.D.T.

REVALORISER LA PROFESSION MINIÈRE ET LE STATUT SOCIAL DES MINEURS PAR UNE AUTRE POLITIQUE DE L'ÉNERGIE

Le Congrès des Mineurs C.F.D.T. se décomposait le 4 octobre en trois manifestations :

1°) de 8 à 13 h, assemblée générale des Mineurs et cérémonie à la mémoire des seize morts de la catastrophe de MERLEBACH.

2°) de 15 h 30 à 18 h 30, meeting des adhérents C.F.D.T. et des délégations interprofessionnelles du Bassin Houillier, de Metz, de la Sidérurgie et des Mineurs de Fer, de Nancy, de Verdun et d'Epinal.

3°) En soirée, une fête de l'Amitié avec bal, regroupant les adhérents et sympathisants C.F.D.T.

L'ensemble de cette journée a donc permis aux mineurs C.F.D.T. de vérifier et préciser son cahier de revendications professionnelles, d'adopter ses statuts et d'élire le nouveau Conseil Syndical.

Edmond MAIRE, au cours de sa conclusion, disait sa satisfaction par rapport à l'activité du Syndicat et de sa volonté de la précision revendicative autant que par rapport aux modalités d'action mises en œuvre. Il saluait aussi la progression constante en voix de la C.F.D.T., mais aussi de la véritable politique syndicale qui a conduit les Mineurs C.F.D.T. à augmenter de 21 % leurs effectifs payants en fin 1978 et le début 1980.

L'après-midi, lors du meeting, Edmond MAIRE s'est refait le porte-parole des Mineurs et de la Région C.F.D.T. pour une politique de l'énergie différente de celle du Gouvernement, basée sur la diversification des sources d'énergie, les importations complémentaires et ne remplaçant pas la production régionale, l'arrêt de la construction de la centrale nucléaire à CATTENOM, et son remplacement par une centrale au charbon.

Cette volonté d'une autre politique de l'Énergie a aussi été exprimée par Manfred WAGNER, représentant le DGB (Deutscher Gewerkschafts Bund) qui a indiqué en tant que Président du Comité Syndical Interrégional, qu'il préside et auquel la C.F.D.T. est partie prenante, la solidarité des Lorrains et Sarrois pour :

- une plus grande exploitation de nos gisements ;
- la création d'un institut interrégional de recherche et de développement de la production minière ;
- la mise sur pied d'une installation commune d'une usine de liquéfaction de charbon de la région Sarre-Lorraine.

En tant que responsable du DGB et de membre du Parlement Européen, il a dit aussi son sentiment contre les attentats racistes de Bologne, Munich et Paris et du nécessaire engagement du Syndicalisme pour la démocratie et la paix.

POUR LA C.F.D.T., CE SONT DE TELLES ORIENTATIONS AVEC DES OBJECTIFS ET RÉALISATIONS CONCRÈTES QUI ASSURERONT LES BASES D'UNE REVALORISATION DE LA PROFESSION MINIÈRE

La C.F.D.T. développera son action dans ce sens et donnera une dimension interprofessionnelle et internationale pour la réussite des objectifs que ce Congrès du 15^e Anniversaire de la Reconstitution de la C.F.D.T. chez les Mineurs de Lorraine.

Travailler et bien vivre en Lorraine est le but que la C.F.D.T. se fixe et que nous imposerons ensemble.

Paul BLADT,
Secrétaire Général.

Par rapport aux problèmes professionnels la C.F.D.T. précise sa position à la Fédération CGT

L'ACTION

Face à la situation faite aux mineurs, au blocage des négociations à tous les niveaux, la mobilisation et l'action des mineurs sont les seules solutions.

La C.F.D.T. se prononce pour le développement d'une action massive et unitaire en agissant sur l'outil de production, afin d'obliger dès aujourd'hui, tant sur les revendications économiques que sociales, le patronat et le gouvernement à négocier.

Pour la C.F.D.T., l'unité des travailleurs est la priorité. Cela passe notamment par un accord des organisations syndicales sur les objectifs revendicatifs précis et par

la mise en place d'une véritable politique d'action tant au niveau local que national.

La C.F.D.T. estime que cela est possible. La C.F.D.T. en a la volonté, car il en va de l'intérêt des mineurs et d'une manière plus large de l'intérêt de l'ensemble des travailleurs du pays.

Recevez, chers camarades, nos salutations syndicalistes.

Jean-Marie SPAETH,
Secrétaire Général.

Chers camarades,

La Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. constate que le gouvernement et le patronat minier mettent tout en œuvre pour casser d'une part la production de matières premières et énergétiques contenues dans le sous-sol français et d'autre part remettre en cause les acquis des travailleurs des mines.

Cela se traduit notamment en matière économique :

- par l'accélération de la fermeture de puits de mine de charbon ;
- par l'insuffisance d'embauche de jeunes ou l'arrêt total de l'embauche dans certains bassins et substances minières ;
- par le manque d'investissements sur le territoire national en matière de production et de recherche ;
- par l'absence d'une politique d'écoulement des matières premières et énergétiques du pays ;
- par la restructuration du groupe des Charbonnages

de France.

En matière sociale, par :

- la suppression de plus de 40 000 emplois directs avant la fin de la décennie ;
- l'absence de négociations en matière de durée du travail, réduction des inégalités et de revalorisation de la profession ;
- la remise en cause des salaires en nature tant pour les retraités que pour les veuves ;
- le développement de la sous-traitance et des embauches à contrat temporaire ;
- une restructuration du régime de sécurité sociale minière qui conduit à sa disparition.

LA C.F.D.T. REFUSE CES ORIENTATIONS

La Fédération des Mineurs C.F.D.T. refuse les orientations en matière économique et sociale que le gouvernement et le patronat minier cherchent à imposer aux mineurs et au pays.

Ces orientations, si elles trouvent leur application, vont en effet augmenter la dépendance de la France dans le domaine énergétique et des matières premières. Elles conduiront également à dévitaliser des régions entières, à augmenter le chômage et appauvrir les mineurs et leurs familles.

LES REVENDICATIONS PRIORITAIRES DE LA C.F.D.T.

Les revendications de la C.F.D.T. en matière économique portent essentiellement sur la définition d'une autre politique d'exploitation des matières premières et énergétiques. Cette politique doit être négociée d'une manière tripartite, syndicats - gouvernement - patronat.

La négociation doit porter sur :

- la définition d'un plan de production à court, moyen et long terme ;
- l'écoulement des produits ;
- les investissements ;
- la sécurité ;
- intégrer :
 - la situation de l'emploi dans les régions minières ;
 - la situation énergétique des régions et du pays ;
 - l'approvisionnement du pays en matières premières et énergétiques à court, moyen et long terme ;
 - une exploitation rationnelle de nos richesses naturelles, considérant que les importations de matières premières sont complémentaires à la production nationale et que le monopole de vente des M.D.P.A. est une nécessité.

Dans le domaine social, la négociation tant avec les Ministères de Tutelle qu'avec le patronat, doivent porter sur :

- le maintien et le développement du régime minier ;
- Cela passe en particulier par son ouverture ;
- la réduction du temps de travail ;
- la revalorisation et la proratation des retraites ;
- les salaires et classifications ;
- la suppression des scandaleuses inégalités.

La Sécurité Sociale Minière sera-t-elle démantelée ?

C'était hier la reprise des réunions régulières concernant les retraités mineurs C.F.D.T. d'Auchel et environs.

D'entrée les participants étaient confrontés aux conclusions de la commission interministérielle qui prévoit entre autres la suppression de six caisses de secours sur douze dans le Nord-Pas-de-Calais avec, en particulier, la fusion des caisses d'Auchel et de Bruay dans les années à venir.

Après une discussion très animée, la section C.F.D.T. a décidé l'envoi de la motion suivante à MM. les Ministres de la Santé et de l'Industrie.

« Après avoir entendu le compte rendu des propositions faites par la commission interministérielle présidée par M. Bloch Lainé, les membres de la section C.F.D.T. des Retraités Mineurs, Veuves et Invalides d'Auchel et environs, réunis le 18 septembre :

- protestent contre le rejet de toute possibilité d'ouverture du régime minier aux usagers d'autres régimes et ceci alors que notre région est reconnue comme médicalement sous-développée ;
- rappellent l'impossibilité qui leur est faite dans la mise en place d'autres œuvres, et en particulier pharmacies mutualistes (comme à Chocques) ;
- réaffirment tout leur attachement à un régime de sécurité sociale dont la médecine et les conditions de soins sont au service de la population minière.

Par contre, ils constatent que les conclusions de la commission deviennent plus précises quand il s'agit de démanteler les structures et, dans ces conditions, la section C.F.D.T. rejette les fusions et suppressions de caisses et unions régionales qui :

- éloignent les centres de soins spécialisés et de gestion administrative rendant plus difficiles les rapports humains pour une population de personnes âgées dont les efforts et cotisations de leur période active (et aussi les cotisations retenues sur les retraites) ont permis la mise en place ;
- portent de nouveaux coups à l'emploi dans une région si marquée par la récession.

En conclusion, les retraités mineurs C.F.D.T. qui sont des consommateurs et des électeurs participent pleinement à toutes activités qui auront pour but de sauvegarder l'intégrité et l'avenir du régime minier de Sécurité Sociale. »

La section C.F.D.T. a, en outre, décidé l'envoi de cette motion, avec lettre d'accompagnement, à MM. les députés du secteur : Huguot, Mellick et Pignion ainsi qu'à M. Poudanson, sénateur.

Les membres de la section C.F.D.T. des retraités mineurs, veuves et invalides sont décidés à suivre de près cette question et appellent les mineurs actifs et retraités ainsi que leur famille à renforcer la lutte menée pour la survie de notre régime de médecine, de soins et de retraite.

La C.F.D.T. revendique la réduction de la durée d'une vie de travail

La C.F.D.T. depuis plusieurs années revendique et agit pour la diminution de la durée hebdomadaire et annuelle de travail.

En matière de durée hebdomadaire, la C.F.D.T. a pour objectif de parvenir à la semaine de 35 heures. La première étape étant la suppression des samedis encore travaillés.

En matière de durée annuelle, la réduction passe par l'octroi de la 5^e semaine de congés et la récupération des 4 jours de congés neutralisés.

LA FÉDÉRATION PREND POSITION SUR LA DURÉE D'UNE VIE DE TRAVAIL

Au Congrès de Blanzky en 1979, la C.F.D.T. commence le débat sur cette question. Au dernier Conseil Fédéral, et cela après un débat dans tous les syndicats, la position de la Fédération en la matière a été arrêtée.

LA DURÉE D'UNE VIE DE TRAVAIL

La durée d'une vie de travail des mineurs doit être abaissée. Cette réduction se justifie notamment pour la pénibilité du travail. C'est aussi une mesure pour améliorer les conditions de vie et un moyen pour lutter contre le chômage qui se développe dans les régions minières.

TRAVAUX PÉNIBLES

La durée du travail dans les emplois pénibles (abattage notamment) doit être limitée à 20 ans.

Le retour à des travaux « légers » du fond au jour (après formation) soit se faire sans perte de salaire.

AGE DE DÉPART À LA RETRAITE

La C.F.D.T. demande que l'ouverture du droit à la retraite soit fixée après 30 ans d'ancienneté ou à 50 ans pour le fond avec un minimum de 15 ans de service au fond et au plus tard à 55 ans pour le jour si les conditions d'ancienneté ne sont pas remplies.

Après 25 ans de services, il est possible à tout membre du personnel de demander la mise en pré-retraite. Les années entre 25 et 30 ans seront prises en compte pour les retraites vieillesse ou complémentaire.

NIVEAU DES RETRAITES

Le niveau des retraites CAN doit être porté à 60 % du salaire moyen des Charbonnages pour 30 ans de services.

Le rattachement et la retraite complémentaire seront payés sans abattement.

Au départ en pré-retraite, le montant des retraites sera proportionnel aux années effectuées.

Pour ceux qui ont moins de 15 ans d'ancienneté « mines » la retraite sera payée proportionnellement dès que la durée des services est égale ou supérieure à un trimestre.

Dès que les conditions d'une retraite normale (30 ans d'ancienneté) ou de volontariat pour la pré-retraite (25 ans d'ancienneté) sont réunies, tout cumul des prestations retraites avec un travail rémunéré est interdit.